



Province de Namur
Arrondissement de Dinant
Commune de HOUYET



Wallonie

URBANISME - Annexe 26 AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de : **Permis d'Urbanisme**

Le demandeur est **Monsieur RAUWERS Pablo**, domicilié sis **Ferage 2 à 5560 HOUYET**

Le terrain concerné est situé à **Ferage 2 à 5560 Mesnil-Eglise** cadastré **HOUYET 3 DIV/Mesnil-Eglise/section E n° 35D**

Le projet consiste en **le placement d'une structure au sol de 36 panneaux photovoltaïques** et présente les caractéristiques suivantes : **dérogation au plan de secteur**.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte du 27/02/2023 au 13/03/2023

Le dossier est consultable, **uniquement sur rendez-vous** ; à l'adresse suivante : **rue St Roch 15 à 5560 HOUYET**

- **les jours ouvrables les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9H à 12H les après-midis sur rendez-vous ; les mercredis de 9H à 12H et de 14H à 16H ;**
- **les samedis SUR RENDEZ-VOUS pris au plus tard 48 heures à l'avance auprès du service urbanisme téléphone au 082-67.69.67 – 082-67.69.72 ou par e-mail : marjolaine.vanbelle@houyet.be**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **rue St Roch 15 à 5560 HOUYET**,
- par télécopie au numéro : **082-66.60.11**,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **marjolaine.vanbelle@houyet.be**,
- remises en main propre au service urbanisme.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **(Réf. PU 09/2023)**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : **rue St Roch 15 à 5560 HOUYET le 13 mars 2023 à 16h00.**

A HOUYET, le 17/02/2023

Par le Collège :

Le Directeur général,

Didier FRIPIAT



Par délégation de signature,
L'Échevin de l'Urbanisme,

Étienne MAROT